

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sweet Vampire

Révision: 27.03.2026

Code du produit: PhySa-014

Page 1 de 13

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Sweet Vampire

#### Autres désignations commerciales

Bougie parfumée Sweet Vampire

Cire parfumée Sweet Vampire

UFI: D6S2-A0RQ-R00W-YW3X

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/de la préparation

Bougie parfumée/Cire parfumée à fondre

#### Utilisations déconseillées

Le produit ne doit être utilisé que pour l'utilisation prévue.

### 1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Société: Phylak Sachsen GmbH  
Rue: Neustädter Str. 9  
Lieu: D-02979 Spreetal OT Burgneudorf  
Téléphone: +49 35727 521-0  
Interlocuteur: Michelle Kasper Téléphone: +49 35727 521-90  
E-mail: info@phylak.de

#### Fournisseur

Société: PHYLAK Sachsen (Schweiz) GmbH  
Rue: Bahnhofstraße 9  
Lieu: CH-3432 Lützelflüh

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse - Tel. 145 | 24h (www.toxi.ch)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou de la préparation

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Sens. 1; H317

Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

D-LIMONENE, CITRAL, CITRONELLAL, d,l-LIMONENE, LINALYL ACETATE, CITRONELLOL, GERANIOL, LINALOOL

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sweet Vampire

Révision: 27.03.2026

Code du produit: PhySa-014

Page 2 de 13

#### Conseils de prudence

|           |  |
|-----------|--|
| P101      | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.                         |
| P102      | Tenir hors de portée des enfants.  |
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.   |
| P333+P313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.   |
| P501      | Mise au rebut du contenu / du conteneur conformément au règlement local / régional / national / international. |

#### Conseils supplémentaires

La bougie est marquée selon la directive DIN EN 15494 / DIN EN 16740.

#### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Aucun effet nocif est à attendre en utilisation correcte et conforme.

Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures.

En utilisation non conforme et fort développement de fumée, le produit peut provoquer des irritations des yeux et de la peau.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Préparations

##### Caractérisation chimique

Ce produit contient les huiles parfumées suivantes :

CITRUS SINENSIS PEEL OIL EXPRESSED (numéro CE: 232-433-8, n° CAS: 8028-48-6)

CYMBOPOGON WINTERIANUS HERB OIL (numéro CE: 294-954-7, n° CAS: 91771-61-8)

LITSEA CUBEBA FRUIT OIL (numéro CE: 290-018-7, n° CAS: 90063-59-5)

La classification et l'étiquetage du produit reposent sur les informations fournies par les fournisseurs des huiles parfumées relatives à la composition de ces substances.

Outre les huiles parfumées mentionnées ci-dessus, le produit peut contenir d'autres parfums.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sweet Vampire

Révision: 27.03.2026

Code du produit: PhySa-014

Page 3 de 13

#### Composants pertinents

| N° CAS    | Substance  |              |                  | Quantité      |
|-----------|--|--------------|------------------|---------------|
|           | N° CE  | N° Index     | N° REACH         |               |
|           | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)   |              |                  |               |
| 64-17-5   | éthanol; alcool éthylique  |              |                  | 1,5 - < 2 %   |
|           | 200-578-6  | 603-002-00-5 | 01-2119457610-43 |               |
|           | Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319  |              |                  |               |
| 5989-27-5 | (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (D-LIMONENE)  |              |                  | 1 - < 1,3 %   |
|           | 227-813-5  | 601-096-00-2 | 01-2119529223-47 |               |
|           | Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H226 H315 H317 H304 H400 H412 |              |                  |               |
| 5392-40-5 | Citral (CITRAL)  |              |                  | 0,5 - < 1 %   |
|           | 226-394-6  | 605-019-00-3 | 01-2119462829-23 |               |
|           | Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317  |              |                  |               |
| 106-23-0  | citronellal (CITRONELLAL)  |              |                  | 0,3 - < 0,5 % |
|           | 203-376-6  |              | 01-2119474900-37 |               |
|           | Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317  |              |                  |               |
| 138-86-3  | dipentène (d,l-LIMONENE)   |              |                  | 0,3 - < 0,5 % |
|           | 205-341-0  | 601-029-00-7 |                  |               |
|           | Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H226 H315 H317 H400 H410                    |              |                  |               |
| 115-95-7  | Acétate de linalyle (LINALYL ACETATE)  |              |                  | 0,2 - < 0,3 % |
|           | 204-116-4  |              | 01-2119454789-19 |               |
|           | Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317   |              |                  |               |
| 106-22-9  | Citronellol (CITRONELLOL)  |              |                  | 0,2 - < 0,3 % |
|           | 203-375-0  |              | 01-2119453995-23 |               |
|           | Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317   |              |                  |               |
| 106-24-1  | géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-2,6-dién-1-ol (GERANIOL)   |              |                  | 0,2 - < 0,3 % |
|           | 203-377-1  | 603-241-00-5 | 01-2119552430-49 |               |
|           | Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H315 H318 H317  |              |                  |               |
| 78-70-6   | Linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (LINALOOL)   |              |                  | 0,1 - < 0,2 % |
|           | 201-134-4  | 603-235-00-2 | 01-2119474016-42 |               |
|           | Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317   |              |                  |               |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS    | N° CE     | Substance   | Quantité      |
|-----------|-----------|---|---------------|
|           |           | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA  |               |
| 64-17-5   | 200-578-6 | éthanol; alcool éthylique   | 1,5 - < 2 %   |
|           |           | par inhalation: CL50 = 95,6 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 6200 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 50 - 100 |               |
| 5989-27-5 | 227-813-5 | (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (D-LIMONENE)   | 1 - < 1,3 %   |
|           |           | dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1                 |               |
| 138-86-3  | 205-341-0 | dipentène (d,l-LIMONENE)  | 0,3 - < 0,5 % |
|           |           | par voie orale: DL50 = 4400 mg/kg   |               |

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sweet Vampire

Révision: 27.03.2026

Code du produit: PhySa-014

Page 4 de 13

#### **4.1. Description des premiers secours**

##### **Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

##### **Après inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

##### **Après contact avec la peau**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

En cas de contact avec la peau de produit fondu : 1. Refroidir immédiatement avec de l'eau froide (pas avec de la glace), 2. Les brûlures occasionnées par du produit fondu doivent être traitées par un médecin.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

##### **Après contact avec les yeux**

Retirer les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

##### **Après ingestion**

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irritations possibles en cas de contact avec les yeux et irritations/réactions allergiques possibles en cas de contact avec la peau. Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Brouillard d'eau. mousse résistante à l'alcool. BC-poudre. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Le produit est inflammable et peut attiser un incendie.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

#### **Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sweet Vampire

Révision: 27.03.2026

Code du produit: PhySa-014

Page 5 de 13

#### Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

En cas d'épanchement de grandes quantités : Utiliser un équipement de protection individuel.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour la rétention

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

##### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante.

Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) : Utiliser un équipement de protection individuel.

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

##### Préventions des incendies et explosion

Le produit est inflammable et peut attiser un incendie.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail.

##### Information supplémentaire

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

##### Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart de: Substances dangereuses explosives. Substances fortement oxydantes. Matières infectieuses. Matières radioactives.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger des radiations solaires directes. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Température de stockage recommandée: 20 °C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Bougie parfumée/Cire parfumée à fondre

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sweet Vampire

Révision: 27.03.2026

Code du produit: PhySa-014

Page 6 de 13

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

| N° CAS    | Substance                             | ppm  | mg/m <sup>3</sup> | fib/ml | Catégorie        | Notation       | Origine |
|-----------|---------------------------------------|------|-------------------|--------|------------------|----------------|---------|
| 80-56-8   | alpha-pinène; Essence de térébenthine | 20   | 112               |        | VME 8 h          | R, S           |         |
|           |                                       | 40   | 224               |        | VLE courte durée |                |         |
| 5989-27-5 | D-Limonène                            | 7    | 40                |        | VME 8 h          | S, SSC         |         |
|           |                                       | 14   | 80                |        | VLE courte durée |                |         |
| 64-17-5   | Ethanol                               | 500  | 960               |        | VME 8 h          | C1#A, R1A, SSC |         |
|           |                                       | 1000 | 1920              |        | VLE courte durée |                |         |

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Inutile en conditions d'utilisation normales.

Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) : Lunettes avec protections sur les côtés

##### Protection des mains

Il n'est pas nécessaire de porter des gants pour l'utilisation recommandée car en utilisation conforme il ne devrait pas y avoir de contact avec la peau.

Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) : Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré), Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

Caoutchouc butyle, Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

NBR (Caoutchouc nitrile), Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

Temps de passage (durée d'utilisation maxi): > 480 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

##### Protection de la peau

Inutile en conditions d'utilisation normales.

Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) : Vêtement de protection.

##### Protection respiratoire

Inutile en conditions d'utilisation normales.

Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) :

dépassement de la valeur limite: Appareil filtrant combiné (EN 14387)

##### Protection contre les risques thermiques

Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                          |                          |
|--|--------------------------|--------------------------|
| L'état physique:   | solide                   |                          |
| Couleur:   | Aucune donnée disponible |                          |
| Odeur:   | caractéristique          |                          |
| Point de fusion/point de congélation:  |                          | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: |                          | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité:  |                          | Aucune donnée disponible |

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sweet Vampire

Révision: 27.03.2026

Code du produit: PhySa-014

Page 7 de 13

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Limite inférieure d'explosivité:      | négligeable  |
| Limite supérieure d'explosivité:      | négligeable  |
| Point d'éclair:                       | négligeable  |
| Température d'auto-inflammation:      | négligeable  |
| Température de décomposition:         | négligeable  |
| pH-Valeur:                            | négligeable  |
| Viscosité cinématique:                | négligeable  |
| Hydrosolubilité:                      | La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau. |
| Solubilité dans d'autres solvants     |  |
| Aucune donnée disponible              |  |
| La vitesse de dissolution:            | négligeable  |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | négligeable  |
| La stabilité de la dispersion:        | négligeable  |
| Pression de vapeur:                   | Aucune donnée disponible   |
| Densité:                              | Aucune donnée disponible   |
| Densité apparente:                    | Aucune donnée disponible   |
| Densité de vapeur relative:           | négligeable  |
| Caractéristiques des particules:      | Aucune donnée disponible   |

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

aucune

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

aucune

#### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Point de sublimation:

négligeable

Point de ramollissement:

négligeable

Point d'écoulement:

négligeable

Point de solidification::

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

négligeable

Durée d'écoulement:

négligeable

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactivité dangereuse en conditions environnementales normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lors d'une utilisation conforme aux dispositions, aucune réaction dangereuse n'est à prévoir.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sweet Vampire

Révision: 27.03.2026

Code du produit: PhySa-014

Page 8 de 13

#### 10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. Forte chaleur.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acide fort. Base forte. Agents oxydants, fortes. Agent réducteur, fortes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

| N° CAS    | Substance                                       |               |           |        |         |
|-----------|---|---------------|-----------|--------|---------|
|           | Voie d'exposition                               | Dose          | Espèce    | Source | Méthode |
| 64-17-5   | éthanol; alcool éthylique                       |               |           |        |         |
|           | orale   | DL50<br>mg/kg | 6200      | Rat    | IUCLID  |
|           | inhalation (4 h) vapeur                         | CL50          | 95,6 mg/l | Rat    | RTECS   |
| 5989-27-5 | (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (D-LIMONENE) |               |           |        |         |
|           | orale   | DL50<br>mg/kg | > 5000    | Rat    | GESTIS  |
|           | cutanée   | DL50<br>mg/kg | > 5000    | Lapin  | GESTIS  |
| 138-86-3  | dipentène (d,l-LIMONENE)                        |               |           |        |         |
|           | orale   | DL50<br>mg/kg | 4400      | Rat    |         |

##### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En utilisation non conforme et fort développement de fumée, le produit peut provoquer des irritations des yeux et de la peau.

##### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. ((R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (D-LIMONENE); Citral (CITRAL); citronellal (CITRONELLAL); dipentène (d,l-LIMONENE); Acétate de linalyle (LINALYL ACETATE); Citronellol (CITRONELLOL); géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-octa-2,6-diène-1-ol (GERANIOL); Linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (LINALOOL); pin-2(3)-ène (PINENE))

##### Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sweet Vampire

Révision: 27.03.2026

Code du produit: PhySa-014

Page 9 de 13

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

##### Autres informations

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| N° CAS    | Substance                                       |                        |           |                     |        |         |
|-----------|---|------------------------|-----------|---------------------|--------|---------|
|           | Toxicité aquatique                              | Dose                   | [h]   [d] | Espèce              | Source | Méthode |
| 64-17-5   | éthanol; alcool éthylique                       |                        |           |                     |        |         |
|           | Toxicité aiguë pour les crustacés               | CE50 9268 - 14221 mg/l | 48 h      | Daphnia magna       | IUCLID |         |
| 5989-27-5 | (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (D-LIMONENE) |                        |           |                     |        |         |
|           | Toxicité aiguë pour les poissons                | CL50 0,7 mg/l          | 96 h      | Pimephales promelas |        |         |
|           | Toxicité aiguë pour les crustacés               | CE50 0,42 mg/l         | 48 h      | Daphnia magna       |        |         |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS    | Substance                                       | Log Pow |
|-----------|---|---------|
| 64-17-5   | éthanol; alcool éthylique                       | -0,31   |
| 5989-27-5 | (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (D-LIMONENE) | 4,23    |

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sweet Vampire

Révision: 27.03.2026

Code du produit: PhySa-014

Page 10 de 13

#### Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Alimenter le contenu / récipient d'un point de collecte de produit toxique habilité.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), l'attribution de numéros d'identification de déchets/descriptions de déchets doit être réalisée d'une manière spécifique pour chaque industrie et chaque processus.

#### L'élimination des emballages contaminés

Ne pas mettre les restes de produits aux ordures ménagères, ne pas les vider dans les canalisations ou dans les toilettes.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sweet Vampire

Révision: 27.03.2026

Code du produit: PhySa-014

Page 11 de 13

Aucunes mesures de précaution spéciales ne sont connues.

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40, Inscription 75

##### **Information supplémentaire**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XiV de REACH: aucune

##### **Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

##### **Information supplémentaire**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

éthanol; alcool éthylique

(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (D-LIMONENE)

Citral (CITRAL)

citronellal (CITRONELLAL)

Acétate de linalyle (LINALYL ACETATE)

Citronellol (CITRONELLOL)

géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-2,6-diène-1-ol (GERANIOL)

Linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (LINALOOL)

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

##### **Modifications**

Version 1,00 - 27.03.2026 - première ébauche

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sweet Vampire

Révision: 27.03.2026

Code du produit: PhySa-014

Page 12 de 13

#### Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2  
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3  
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1  
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1  
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2  
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1  
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B  
Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1  
Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1  
Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3  
ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
ATE: Acute Toxicity Estimate (Estimation de la toxicité aiguë)  
ATEmix: Acute Toxicity Estimate for Mixtures (Estimation de la toxicité aiguë du mélange)  
BlmSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions  
CAS : Chemical Abstracts Service  
DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation  
CE : Concentration effective  
CE : Communauté européenne  
NE : Norme européenne  
IATA : International Air Transport Association  
Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac  
ICAO : International Civil Aviation Organization  
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods  
ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation  
CLP : Classification, Labeling, Packaging  
IUCLID : International Uniform Chemical Information Database  
CL : Concentration létale  
DL : Dose létale  
LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau  
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires  
OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development  
PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals (Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)  
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses  
UFI: Identifiant unique de formulation  
NU : Nations Unies  
COV : Composés organiques volatils  
vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables  
VwVws : Règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux  
CPE : Classe de pollution des eaux  
GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS : European List of Notified Chemical Substances  
DNEL : Derived No Effect Level  
PNEC : Predicted No Effect Concentration  
TLV : Threshold Limiting Value  
STOT : Specific Target Organ Toxicity  
AWSV : Décret relatif aux installations concernant la manipulation des substances susceptibles de polluer l'eau

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Sweet Vampire

Révision: 27.03.2026

Code du produit: PhySa-014

Page 13 de 13

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification          | Procédure de classification |
|-------------------------|-----------------------------|
| Skin Sens. 1; H317      | Méthode de calcul           |
| Aquatic Chronic 3; H412 | Méthode de calcul           |

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

|      |   |
|------|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables.   |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables.  |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.     |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.  |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.  |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.        |

#### Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité sont destinées à décrire les règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et sont basées sur les connaissances actuelles. La fiche technique de sécurité a été créée sur la base des informations des fabricants en amont par :

asseso AG, Ottostraße 1, 63741, Aschaffenburg, Allemagne  
Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-Mail: eu-sds@asseso.eu,  
www.asseso.eu

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*